

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

Désignation des délégués à la commission départementale de réforme

Le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 a créé des commissions départementales de réforme, organismes médicaux et paritaires consultatifs concourant à la protection sociale des fonctionnaires. Le fonctionnement de cette commission est prévu par l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

La commission départementale de réforme intervient sur la base du dossier médical qui lui est transmis, pour formuler des avis médico-administratifs préalablement à la prise de décision par l'autorité territoriale. Sa consultation est obligatoire sur de nombreux dossiers.

La Commission départementale de réforme est composée :

- d'un président,
- de deux médecins agréés,
- de deux représentants de la collectivité
- de deux représentants du personnel

Chaque titulaire a 2 suppléants.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner à la commission départementale de réforme 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour chacun des titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

29 voix pour

0 abstention

6 voix contre

désigne à la commission départementale de réforme les membres suivants :

▪ **En tant que titulaires :**

1. Marie HATTRAIT

2. Patrice CLAVERIE

▪ **En tant que suppléants :**

1. Michaël DAVID

2. Laïla MERJOUÏ

1. Jean-Marc SIMOUNET

2. Fernanda ALVES

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200529-2020-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Publication : 29/05/2020

Le Maire
Jean-François EGRON